



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 27 novembre 2009 — N° 80

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Ménard (Laporte) fait une déclaration afin de féliciter M. Roger Roy pour ses 25 ans de vie politique municipale.

M. Bédard (Chicoutimi) fait une déclaration concernant Morille Québec, entreprise lauréate d'un prix du Gala Forces AVENIR.

Mme Vallée (Gatineau) fait une déclaration concernant les lauréats du Gala Forces AVENIR.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration concernant le projet La Charrette en urbanisme « Un air d'échangeur », lauréat d'un prix du Gala Forces AVENIR.

M. Bernier (Montmorency) fait une déclaration concernant le train touristique de Charlevoix.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration concernant le projet d'un centre d'étuvage du riz et d'un four à écorces de riz au Burkina Faso, lauréat d'un prix du Gala Forces AVENIR.

27 novembre 2009

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant le développement durable au poste de la Sûreté du Québec de la Municipalité régionale de comté de Percé.

Mme Maltais (Taschereau) fait une déclaration concernant le Salon motivation santé, lauréat d'un prix du Gala Forces AVENIR.

M. Reid (Orford) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Roger Nicolet.

À 9 h 59, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 11.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Dutil, ministre du Revenu, dépose :

Le rapport d'activité du ministère du Revenu résultant de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au Plan d'utilisation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 943-20091127)

27 novembre 2009

Dépôts de rapports de commissions

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 26 novembre 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 75, Loi modifiant la Loi sur la police concernant les pouvoirs extraterritoriaux des policiers. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi;

(Dépôt n° 944-20091127)

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 26 novembre 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 66, Loi modifiant la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports. Le rapport ne contient pas d'amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 945-20091127)

Mme Doyer (Matapédia), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 26 novembre 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi modifiant le Code de la sécurité routière concernant les écoles de conduite. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 946-20091127)

Dépôts de pétitions

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 35 membres de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Alma, concernant des modifications proposées au Régime de rentes du Québec.

(Dépôt n° 947-20091127)

27 novembre 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Roy (Lotbinière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 106 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'article 439 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*.

(Dépôt n° 948-20091127)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Bergeron (Verchères) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, Mme Boulet, ministre des Transports, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Copie d'arrangements, en date du 27 novembre 2009, concernant la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

(Dépôt n° 949-20091127)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Weil, ministre de la Justice, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Hivon (Joliette), Mme Roy, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 13^e édition de l'Opération Tendre la main organisée par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS); sous le thème « La violence ça nous regarde », cette campagne de distribution de rubans blancs et d'ateliers de formation se déroule jusqu'au 6 décembre à travers toute la province de Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

27 novembre 2009

M. Blanchet (Drummond), M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement une motion concernant l'aide financière aux études; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Béchar, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, propose une motion concernant l'aide financière aux études; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2), et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à une consultation générale sur le projet de loi n° 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives, et tienne des auditions publiques à compter du mardi 16 février 2010;

QUE les mémoires et les demandes d'interventions soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 1^{er} février 2010;

QUE le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, convoque :

27 novembre 2009

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 73, Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 74, Loi modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 76, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi instituant le poste de Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

M. Bédard (Chicoutimi) propose que le principe du projet de loi n° 199, Loi proclamant la Journée internationale de la non-violence, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 199 est adopté.

M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 199 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui, en vertu de la *Loi sur l'administration publique*, a procédé aux auditions suivantes : le 3 septembre 2009, audition portant sur le soutien financier aux organismes communautaires accordé par le ministère de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux; le 23 septembre 2009, audition portant sur les interventions gouvernementales dans le secteur minier, le 30 septembre 2009, audition portant sur la Vigie relative au Dossier de santé du Québec; le 8 octobre 2009, audition portant sur les mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers; le 27 octobre 2009, audition portant sur les interventions en matière d'habitation. Ce rapport contient 13 recommandations.

Conformément à ce qui a été énoncé par la présidence le 10 novembre 2009, M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat restreint : 5 minutes sont allouées au député de Mercier, 3 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des autres députés indépendants, 8 minutes 30 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition, alors que le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle se partageront également le reste du temps consacré à ce débat. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps inutilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

27 novembre 2009

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 1^{er} décembre 2009, à 13 h 45.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 12 h 35, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 1^{er} décembre 2009, à 13 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES